

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mardi,
le 21 juillet 2009 à 19h30 à la bibliothèque de Luskville, située au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, les conseillers Lawrence Tracey, Garry Dagenais et Brian Middlemiss.

ABSENCES MOTIVÉES : le maire suppléant Dr Jean Amyotte, les conseillers Harold McKenny, Jim Coyle, et Raymond Gougeon.

ÉGALEMENT PRÉSENT : l'adjointe au directeur général et M. Daniel Albert.

À 19h30 M. McCann préside l'assemblée et constate le défaut de quorum.

Tel que requis par le code municipal, article 153, 2ième paragraphe, l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui n'étaient pas présents à l'ouverture de la séance.

M. le maire indique alors, conformément au règlement concernant les procédures à suivre par le Conseil de la Municipalité de Pontiac lors de ses assemblées, qu'il va attendre les 30 minutes règlementaires.

À 20h00, considérant qu'il n'y a pas quorum, M. le maire annonce qu'il ne peut y avoir d'assemblée du Conseil et demande la levée.

MAIRE

ADJOINTE AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL